



Le mot du Maire

La coupure de courant subie jeudi 14 décembre nous a bien rappelé à quel point l'électricité nous était indispensable au quotidien.

Suite à cet épisode, compliqué pour chacun de nous, je m'adresse à vous afin d'apporter des réponses claires à une situation quelque peu confuse...

Qui est le gestionnaire des réseaux électriques ? Qui est vraiment responsable ? Quelles démarches la commune a-t-elle entreprises auprès d'ERDF appelé aujourd'hui ENEDIS ?

Que fait la commune en cas de coupure de courant ?

Nous contactons un numéro spécial collectivités : Nous renseignons le code de la commune puis un message vocal rend compte de la situation sur notre secteur.

Nous parvenons parfois à être mis en relation avec un technicien qui nous donne plus de précisions. Fort de ce constat, j'ai appelé plusieurs fois. A chaque appel j'ai seulement obtenu une messagerie vocale m'indiquant bien des problèmes sur la commune de Rougemont et précisant que la situation devrait être rétablie vers 19 h. Ce message m'a été répété plusieurs fois, même quand j'ai appelé à 21h, 21h30 et 22h... Et quand j'ai enfin pu joindre un technicien, ce dernier m'a avoué qu'il ne connaissait pas notre situation... Vous comprendrez qu'avec aussi peu d'informations il m'était difficile de vous renseigner...

Qui est le responsable en cas de coupure de courant ?

Les conditions météorologiques occasionnent souvent des dégâts, le gestionnaire des réseaux électriques doit intervenir... Je ne suis pas là pour accuser ou pour juger mais je peux vous certifier que ce n'est en aucun cas la commune qui gère les problèmes électriques.

Je sais que, lorsque vous contactez les services EDF ou ENEDIS, il vous est demandé de vous rapprocher des communes. Nous vous transmettons toujours les informations qui sont en notre possession. Je comprends les situations de stress engendrées par le manque d'électricité mais je me permets néanmoins de vous informer qu'il est parfaitement inutile d'être désagréable, accusateur et même insultant envers la personne qui vous répondra. Sachez que nous faisons le maximum avec les moyens dont nous disposons et que, en cas, de problème majeur, nous ferions le nécessaire pour agir auprès des personnes en difficulté.

Et les microcoupures ?

Certains d'entre vous nous ont fait part de leur mécontentement au sujet des microcoupures que nous subissons depuis un certain temps et se demandent quelles démarches a fait la commune.

J'ai tout d'abord téléphoné plusieurs fois pour faire des signalements et demander des explications. Puis, j'ai envoyé deux courriers au directeur d'ENEDIS. Le premier, en août, où je signalais à nouveau ce problème. Le deuxième, en septembre, car je n'avais obtenu qu'une réponse exprès et imprécise. Je demandais, dans ce dernier, comment les habitants de Rougemont pouvaient être dédommagés en cas de dégâts sur les appareils nécessitant de l'électricité. A ce jour je n'ai toujours pas de retour écrit satisfaisant. Mais j'ai été informé par téléphone que la réponse à ma dernière lettre était sur le bureau du directeur. Je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse...

Comptant sur votre compréhension et vous assurant que nous ferons toujours de notre mieux pour vous renseigner, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

**Le Maire,
Salvi Thierry**